
Séance ordinaire du Conseil Communal du 16 décembre 2019

Présidence : Marc Maillard

Procès-verbal

Secrétaire : Nathalie Penso

Ordre du jour

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 4 novembre 2019
3. Préavis 13/2019 – Budget 2020
4. Préavis 14/2019 – Subvention communale pour les études musicales
5. Réponse de la Municipalité à l'interpellation « Le Mont une commune solidaire »
6. Interpellation du Mont-Citoyen « Pour un engagement de la commune en faveur de la biodiversité »
7. Communications de la Municipalité
8. Communications du Président et du bureau
9. Propositions individuelles et divers

Le Président **ouvre la séance à 19h30** et salue cordialement les membres du Conseil communal, Monsieur le Syndic, les conseillers municipaux, ainsi que les collaborateurs de l'administration communale, ainsi que le public et la Presse.

La Secrétaire du Conseil procède à l'appel.

Sont excusés : *Messieurs Christophe-Vincent Corbaz, Michel Chardonnens, Jean-Michel Hauswirth, Richard David*

Sont présents : 61 conseillères et conseillers

1. Approbation de l'ordre du jour

Aucune demande de modification de l'ordre du jour n'est demandée.

L'ordre du jour est mis en discussion.

La discussion n'est pas demandée.

Vote sur l'acceptation de l'ordre du jour.

- **L'ordre du jour est accepté à l'unanimité**

2. Approbation du PV du Conseil communal du 4 novembre 2019

Le Président ouvre la discussion.

- **Demande :** Monsieur Antoine Chamot – Page 5 - 3^{ème} paragraphe « ajouter la fin de la phrase ».

La discussion n'est plus demandée.

- **A l'unanimité, le PV du 4 novembre 2019 est accepté tel que modifié.**

3. Préavis 13/2019 – Budget 2020

Le président invite Monsieur le Syndic à faire sa présentation globale du sujet du budget 2020.

Cette présentation n'ouvre pas le débat sur le budget, mais donne la possibilité à des questions de compréhension.

Intervention : Monsieur Jean-Pierre Sueur, Syndic s'exprime sur les différences entre le budget 2019 et 2020 et commente la présentation PPT annexée. Il relève une stabilisation des charges et le fait que ce budget déficitaire intègre les effets de la mise en œuvre de la RIE III vaudoise ainsi que la réforme de la fiscalité des entreprises. La marge d'autofinancement reste positive. Malgré un déficit comptable les prestations à la population sont maintenues voire adaptées. Les années 2010 à 2019 ont été marquées par une forte progression des investissements pour adapter les infrastructures à la progression de la population. Après la construction du collège du Rionzi, la rénovation du centre sportif et la construction du terrain de football synthétique, 2020 reste dans cette continuité d'investissements. Le Syndic relève que seul 54 % du budget peut être maîtrisé, le solde étant des participations et subventions dues aux collectivités publiques, canton et associations de communes. Celles-ci sont en négociation avec le canton pour une refonte du système péréquatif pour le début de la prochaine législature. Poursuivant le commentaire de la présentation PPT, le syndic relève une erreur de frappe à la diapositive 2 : le montant des charges épurées est de CHF 46'367'556.

Le Président remercie Monsieur le Syndic et invite le Président et rapporteur de la commission des finances, **Monsieur Philippe Vaucher** à donner lecture des parties principales du rapport de la Commission des Finances.

➤ **Lecture des parties principales et des conclusions du rapport de la COFIN par son Président, Monsieur Philippe Vaucher**

Le Président ouvre la discussion générale sur le budget 2020 (pages 2 à 14 et 40 à 54).

Intervention : Monsieur Olivier Descloux : informe que le groupe PLR n'est pas satisfait de l'excédent de charges du budget 2020 malgré l'importante marge d'autofinancement. Il aimerait rendre attentifs les membres du Conseil ainsi que la Municipalité de leur responsabilité envers les générations à venir, tant pour leur permettre d'évoluer dans un cadre sécurisé que d'avoir la possibilité d'investir à leur tour. La priorisation des projets et la planification sont toujours plus nécessaires et il espère que ces démarches sont déjà en cours.

La parole n'est plus demandée, le Président clôt la discussion générale.

➤ **Le Président fait lecture du Budget 2020, rubrique par rubrique :**

Il prie les membres d'intervenir dans cette séquence et lors de l'intervention de préciser s'il s'agit d'une **question** et/ou de **remarques**, le cas échéant **d'une proposition d'amendements**.

La discussion de détail est ouverte

Question : Madame Ariane Annen Dévaud : souhaite des informations sur le compte 130-3050.00 Assurance maladie

Réponse : Monsieur Jean-Pierre Sueur, Syndic : il s'agit de la couverture en perte de gain maladie

Question : Monsieur Christophe Corbaz sur le compte 150.3170.01 Manifestations et animations, a constaté que les dépenses du dicastère ont évolué de manière exorbitante. En 2017 CHF 828.- ont été dépensés, en 2018, CHF 66'000.- ont été mis au budget pour CHF 47'000.- dépensés, en 2019, CHF 82'500.- ont été mis au budget qui ont probablement été dépensés. Et en 2020, CHF 91'500.- ont été mis au budget. Monsieur Corbaz souligne qu'en 2017, il ne lui semble pas que le Mont était une commune sans animations et en remercie les sociétés locales. Les temps changent et naturellement la commune peut organiser également des manifestations, néanmoins il y a des limites à la charge financière allouée à ces activités. En 2020, l'anniversaire de la manifestation « Le Mont musical » pourrait justifier une augmentation de budget, mais souhaite savoir de la part de la Municipalité, comment ce compte évoluera dans les années à venir.

Réponse : Monsieur Philippe Somsy, Municipal : relève le temps est révolu où la SDM prenait en charge seule l'animation de la commune et qu'aujourd'hui elle être soutenue par la commune pour l'immense travail qui est effectué notamment par le biais de la prise en charge de divers frais logistiques en autres au bénéfice des évènements organisés. L'évolution du compte « manifestations » est due à ce soutien et pour l'année prochaine, il y a effectivement l'anniversaire des 10 ans du « Mont musical ». Le développement de l'offre culturelle et sportive de la commune était un objectif de la législature 2016-2021. La Municipalité a essayé de valoriser ce qui était déjà fait et, tenant compte de l'évolution de la population, la SDM ne peut pas assumer seule l'ensemble de l'animation socio-culturelle.

Remarque : Monsieur Christophe Corbaz souligne que quoi qu'il en soit, les dépenses devront être maîtrisées pour l'avenir et rappelle que par le passé il existait également une offre socio-culturelle au Mont.

Intervention : Monsieur Olivier Weber, souligne qu'il ne peut pas entendre que le comité de la SDM est fatigué. Ce n'est pas le cas. Il remercie la commune pour son soutien.

Intervention : Madame Ariane Annen Dévaud : souligne qu'il n'a pas été apporté de réponse à la question de base et relève que la problématique ne concerne pas uniquement la SDM. Beaucoup d'autres sociétés organisent des activités, par exemple les Paysannes Vaudoises qui ont organisé une balade gourmande sans soutien particulier de la Commune.

Intervention Monsieur Alexandre Cevey : Annonce ses intérêts: il est le président de la Société de Développement du Mont. Il remercie la Commune pour son soutien, par la Municipalité et les employés communaux, notamment pour son aide dans le cadre de la St-Nicolas qui a eu lieu pour la première fois dans une salle de gym en raison de la fermeture du Châtaignier. Il relève également qu'il y a beaucoup d'autres Sociétés au Mont.

Intervention Monsieur Philippe Somsy, Municipal : a conscience qu'il y a d'autres sociétés locales

Intervention : Madame Valérie Moreno : il paraît logique que le budget évolue avec l'évolution de la population.

Intervention : Madame Eliane Parolini Sutter signale, page 68 paragraphe sur les transports publics, corriger une faute de frappe il s'agit des lignes 8, 22 et 23 qui desservent le Mont.

Le Syndic a répondu que non, la ligne 22 s'arrête à Lausanne.

Question : Madame Yolanda Muller Chabloy : concernant les frais de déplacement 3061.00 qui avaient été supprimés suite à la mise à disposition des véhicules électriques, remarque qu'il y a à nouveau CHF 500.- mis au budget et souhaite savoir pourquoi.

Réponse : Monsieur Christian Menétrey, Municipal : Il s'agit des déplacements ayant lieu à l'extérieur de la commune.

Question : Monsieur Sébastien Gremion : Concernant le Châtaignier, la structure provisoire sera-t-elle mise en location ?

Réponse : Monsieur Christian Menétrey, Municipal : La priorité est donnée aux sociétés locales mais pourrait être mise en location.

Question : Monsieur Philippe Hayward : dans la mesure où cantine du Châtaignier n'existe plus souhaite savoir à quoi correspondent les montants mentionnés dans ces comptes.

Réponse : Monsieur Christian Menétrey, Municipal : Les dépenses sont relatives à la salle qui est à côté et qui est toujours fonctionnelle.

Question : Monsieur Jean-Marie Urfer : comptes 3666 et 4342.05 : La remarque de la CoFin signale une entrée de CHF 300'000 et une réserve de CHF 150'000.-. Qu'en est-il des autres CHF 150'000.-.

Réponse : Monsieur Christian Menétrey, Municipal : Effectivement CHF 150'000.- ont été mis dans ce compte affecté, mais comme il n'y a pas de « vue » sur les dépenses réelles, il a été prévu CHF 300'000.- .

Question : Monsieur Jean-Marie Urfer : Y aura-t-il une ligne « réserve » dans les comptes 2020 si tout n'est pas utilisé ?

Réponse : Monsieur Christian Menétrey, Municipal : oui

Question : Madame Valérie Moreno : Au point 430 page 32 entretien réseau routier, en lien avec la STEP : cela concerne-t-il les eaux usées uniquement, pour ce qui est de l'évacuation des eaux claires, les charges se trouvent-elles dans la rubrique « Réseau routier » ? Voir au point 430 - 3142.60, un astérisque renvoie à la communication qui explique qu'il s'agit de la taxe d'évacuation des eaux claires, dans l'entretien du réseau routier. Madame Moreno fait le lien avec la taxe mentionnée dans la rubrique évacuation des eaux usées. Comment se fait-il que ces éléments sont traités dans deux points différents ?

Réponse : Monsieur Jacques Marchand, Municipal : ce sont 2 choses différentes : taxe 3142.64 = n'a rien à voir avec les eaux usées, il s'agit de l'évacuation des eaux claires calcul fait sur l'ensemble de la commune. En ce qui concerne les eaux usées, un calcul est effectué sur la base de l'eau potable et concerne l'épuration des eaux usées.

Question : Monsieur Christophe Corbaz : Le compte 3171 manifestations culturelles et sportives augmente chaque année : où s'arrêteront les dépenses et est-ce à la commune de tout payer ? L'évolution de ce poste, de CHF 2'727.50 en 2018, CHF 5'000 en 2019, et pour 2020, CHF 12'000.00 démontre qu'il est organisé

toujours plus de manifestations, toujours plus coûteuses. Jusqu'ici les parents payaient, c'est aujourd'hui interdit. Ne faudrait-il pas revoir les activités ? Il s'agira de trouver des limites.

Réponse : Monsieur Philippe Somsy, Municipal : Effectivement, le doublement du budget est dû à l'arrêt du TF comme déjà évoqué, afin que le financement des sorties extérieures soit maintenu. Effort a été fait avec la direction des écoles, dont la suppression d'un camp pour les secondaires.

Question : Monsieur Jean-Charles Fresquet : compte 3040.00 constate en 2018-2019 il n'y avait rien et qu'en 2020 il est mentionné « Caisse de pension » ?

Réponse : Monsieur Philippe Somsy, Municipal : la responsable du réfectoire scolaire a atteint le salaire coordonné et doit être affiliée au 2^{ème} pilier.

Intervention : Madame Nadège Longchamp concernant la sortie pour les aînés : trouve dommage que ce montant n'aie pas été dévolu à la réfection de la grande salle et les cuisines.

Intervention : Monsieur Philippe Somsy, Municipal : sur le point 710.3525.02 concernant le nouveau mode de financement des crèches, il est relevé que celui-ci amène CHF 550 000.- d'économies pour 2020 et sachant que le nombre d'heures consommées augmente chaque année. Ce montant correspond au double du montant représentant le Service de l'instruction publique et affaires culturelles. Le PLR n'a donc pas de leçons de bonne gestion à donner.

Intervention : Monsieur Daniel Besson : relève qu'il n'apprécie pas les accusations faites contre le PLR. Des questions sont posées pour permettre plus de transparence.

Intervention : Monsieur Giuseppe Mantovani : précise à Monsieur Somsy concernant l'obligation d'affiliation à la caisse de retraite 2^{ème} pilier, elle est basée sur la rétribution (salaire) et non sur le temps de travail.

La parole n'est plus demandée

Le préavis 13/2019 est mis au vote

- **Le préavis 13/2019 est accepté à une très large majorité et le budget 2020 est adopté tel que présenté**

4. Préavis 14/2019 – Subvention communale pour les études musicales

Le Président invite le rapporteur à lire le rapport de la commission ad'hoc.

- **Lecture du rapport de la commission ad'hoc in extenso par Monsieur Rolf Schneider**

Le Président invite le rapporteur à lire le rapport de la CoFin.

- **Lecture du rapport de la CoFin in extenso par Monsieur Remo Studer**

Intervention : Monsieur Philippe Somsy, Municipal : Rappelle l'obligation légale d'assurer une large accessibilité aux études musicales. Le règlement proposé va dans ce sens. Les coûts pour la commune ne sont pas encore évaluables.

La discussion générale est ouverte

Intervention : Monsieur Gérard Mojon : une aide basée sur le niveau salarial ne l'enthousiasme pas, de même la liberté totale laissée à la Municipalité dans son application. Monsieur Mojon soutien néanmoins le principe d'une aide aux parents, et les efforts faits par le canton en faveur de la fédération des écoles de musique et trouve logique que la feuille de route initiale qui prévoit un financement croissant des écoles

de musique soit suivie. Il annonce avoir décidé de s'abstenir lors du vote de ce soir, rappelle qu'il appuie totalement le fond de la proposition mais émet des réserves sur la forme.

La discussion n'est plus demandée.

Le règlement est passé en revue article par article.

Question : Monsieur Daniel Besson : Article 2 : s'interroge sur les critères qui prévalent pour déterminer l'âge pris en compte entre 20 et 25 ans. Ne trouve pas très précis ces critères et demande quel est l'organe qui va statuer sur le caractère exceptionnel de cette subvention au delà de 20 ans.

Réponse : Monsieur Philippe Somsy, Municipal : pense qu'il s'agira du chef de service qui étudiera la question au cas par cas. Cette situation sera très rare et à ce jour par exemple à Lausanne, il ne s'est pas présenté. Dans les communes ayant mis en place ce règlement, un article à ce sujet a été prévu pour permettre une petite marge de manœuvre à la commune.

Intervention : Monsieur Daniel Besson : demande à ce que la situation soit clarifiée en ce qui concerne l'organe délibérant et que le Conseil soit informé.

Intervention : Monsieur Richard Nicole : Trouve déplacé ce chipotage compte tenu de la somme en question (CHF 20'000), en regard de la générosité de la commune pour le sport par exemple.

La parole n'est pas demandée

Le préavis 14/2019 est mis au vote

- **Le préavis 14/2019 est accepté à une très large majorité**

5. Réponse de la Municipalité à l'interpellation « Le Mont une commune solidaire »

La réponse de la Municipalité étant en ligne, sa lecture n'est pas demandée.

La Municipalité ne souhaite pas ajouter de commentaire à sa réponse.

L'interpellante, Madame Catherine Roulet souhaite répondre à la réponse, en préambule elle remercie la Municipalité pour cette réponse positive et faisant preuve d'ouverture. Le Mont est une commune solidaire notamment en soutenant le GAMM (groupe d'accueil des migrants du Mont). Précise concernant l'abri PC qu'il s'agissait d'une convention et que selon ses informations, il ne s'ouvrira plus, compte tenu de la baisse du nombre de requérants et que s'il venait à nouveau à augmenter l'EVAM chercherait d'autres solutions, plus humaines. Actuellement il s'agit d'aider les personnes ayant obtenu le permis « N » à s'intégrer. La commune suppose que l'EVAM va s'occuper de trouver un appartement le cas échéant dans la région, ayant des contacts avec les gérances. Madame Roulet déclare, selon ses informations, que l'EVAM ne va pas rechercher d'appartement sur la commune du Mont. L'EVAM s'appuie sur l'article de la LARA qui prévoit que les communes doivent collaborer à la recherche de possibilités de trouver un logement. En vue de trouver une solution, il serait judicieux que toutes les parties, GAMM, Commune, EVAM, cherchent un appartement qui serait pris par la Commune et qu'une convention tripartite soit établie pour garantir la prise en charge du loyer. Le groupe de bénévoles devrait également être revitalisé, le nombre de requérant ayant fortement diminué, la mobilisation a diminué. La discussion ne fait que commencer.

La discussion est ouverte

L'interpellante ne souhaite pas déposer de résolution.

La parole n'est plus demandée, le point est clos

6. Interpellation du Mont-Citoyen « Pour un engagement de la commune en faveur de la biodiversité »

Le Président, invite l'interpellante à lire son interpellation.

- **Madame Catherine Roulet complète son interpellation : il est important en attendant la révision de la loi sur la protection de la nature la LPNMS**, de ne pas rester inactifs et réagir rapidement sur le plan communal. Chacun, élus, administrations et société civile, a un rôle à jouer pour que le patrimoine naturel et paysagé soit préservé avec des solutions adaptées. Madame Roulet se réjouit qu'une commission pour la biodiversité soit opérationnelle dans la commune et souligne que ce serait le bon moment dans le cadre de cette commission d'établir une stratégie efficace ainsi que de faire un travail de sensibilisation de la population à adopter des comportements plus respectueux de cette bio diversité, notamment les jardiniers occasionnels auraient la possibilité d'adhérer à la charte des jardins, distribué par les quartiers solidaires. Cette interpellation est issue de la demande de citoyens qui ont sollicité Madame Roulet pour que leurs demandes soient entendues au niveau politique. La Municipalité est une nouvelle fois remerciée pour son engagement en faveur de la Biodiversité.

Réponse : Monsieur Michel Amaudruz : Donne une réponse immédiate sur ce qui se fait déjà :

La Biodiversité est un enjeu important, notamment pour le monde de l'agriculture qui favorise la biodiversité sur les exploitations, soutenu par les collectivités publiques. Au niveau du Mont, un plan directeur forestier a été élaboré avec la biodiversité comme l'un des quatre piliers de la gestion de la forêt. Il est question de 550 hectares de surfaces agricoles et 160 de forêts sur la commune.

Le schéma directeur du développement territorial (SDDT) a été présenté en juin, comprenant les thématiques de l'environnement naturel, l'agriculture, la forêt, la biodiversité. Ce document a pour but de faire l'inventaire de la situation et de définir des orientations stratégiques à destination de la Municipalité. Le travail qui est demandé dans l'interpellation sera effectué par ce biais. Par ailleurs de multiples actions ont déjà été entreprises telles que l'adoption de la charte Pro-Natura dans le cadre de l'entretien des bords de route, la réduction des produits phytosanitaires qui sont très peu utilisés, les nichoirs à oiseaux et hôtels à insectes, le jardin pour les écoles, les chemins dégagés pour les promenades, l'engazonnement extensif des talus. La difficulté rencontrée est les connaissances du domaine environnemental insuffisantes actuellement pour pouvoir coordonner toutes ces actions et c'est la raison pour laquelle la commission de conseil « climat et biodiversité » a été mis en place. Pour accompagner les actions et l'information à la population il est nécessaire d'avoir une personne dédiée et c'est ce qui a été présenté dans le cadre du budget avec le financement d'un poste de « stagiaire 1^{er} emploi ».

Réponse : Madame Laurence Muller Ahtari, Municipale : Revient sur le schéma directeur dont le crédit d'étude a été accordé en juin, qui soulignait que dans les enjeux du développement territorial était mentionnés la préservation de la biodiversité et autres aspects environnementaux. Un premier bilan sera disponible en février-mars.

Intervention : Madame Catherine Roulet reviendra dans 6 mois sur le sujet. Les experts quels sont-ils ?

Réponse : Monsieur Michel Amaudruz : la commission « biodiversité » est composée outre de Madame Muller Ahtari et lui-même ainsi que les deux chefs de service concernés par ces sujets. Ont également été invités, Monsieur Jérôme Pelet, biologiste et Yves Kasemy, ingénieur forestier de l'arrondissement ainsi que le Président des jardins du Mont. La deuxième séance aura lieu demain.

La discussion est ouverte :

Intervention : Monsieur Yann Muller : se demande pourquoi la question revient au Conseil alors que la commission existe et que plusieurs membres du conseil en font partie. Ne serait-il pas plus efficient de passer directement par ces membres pour faire passer des idées.

Intervention : Monsieur Christophe Corbaz : annonce ses intérêts, intervient en tant qu'agriculteur, secrétaire du réseau écologique du Mont et ancien président des paysans du Mont et souhaite donner une information sur le travail des agriculteurs. Se référant au slogan « le Mont une ville », Monsieur Corbaz rappelle que le Mont est aussi une campagne et relève que sur 980 hectares, 270 hectares de surface urbaine et 162 hectares de forêt et 548 hectares de zone agricole exploitée, ce qui représente 56% de la

surface communale. Il relève que sur les 548 hectares de zone agricole, rien n'est répertorié au niveau cantonal ou fédéral mais que 80 hectares sont dévolus à la biodiversité dont 70 à haute valeur écologique, ce qui représente 13% des surfaces exploitées. A la demande du recensement de la biodiversité communale, Monsieur Corbaz que ce travail a déjà été fait par les 16 agriculteurs depuis 2014 avec l'aide d'un bureau d'études biologiques. Le premier rapport du réseau agro-biologique devrait être reçu les prochains jours par le bureau BDHR et mandataires. Il en ressort que les actions entreprises depuis 2014 ont amélioré les conditions de vie de la salamandre tachetée, augmente le nombre de sites où se trouve de la flore ségétale et en résumé, de favoriser la présence de nombreuses espèces de faune et flore. Concernant les incitations communales, probablement financières, à remplacer les haies il est peu probable que la commune s'y engage. Concernant la communication avec les citoyens à ce sujet, Monsieur Corbaz reconnaît que ce ne serait pas du luxe.

Intervention : Madame Monica Roulin : est surprise qu'un parti politique se fasse porte-parole des quartiers solidaires qui sont soutenus par la commune et coachés par Pro-Senectute. En tant que membre des quartiers solidaires, elle n'a pas eu connaissance de cette interpellation.

Intervention : Monsieur Antoine Chamot : au Mont, plusieurs associations réfléchissent sur le sujet et il s'en réjouit. Ce qui semble plus problématique est la façon dont les informations passent. Les associations pourraient directement adresser leurs questions, propositions ou informations au Président du Conseil ou à l'ensemble des groupes politiques pour pouvoir travailler ensemble sur les sujets.

Intervention Monsieur Jean-Marie Urfer : le souhait par ce moyen était d'ouvrir un débat public. Passer par la commission dont il fait partie est l'une des possibilités, mais le fait d'en discuter lors d'un Conseil, avec la possibilité d'accueillir du public qui peut entendre la position de chacun et donne la possibilité à tous les citoyens d'être informés sur les débats et sur ce qui est fait. En résumé les choses sont ainsi posées publiquement et plus seulement au sein des commissions.

Intervention : Madame Catherine Roulet : Rappelle que les élus sont au service et les portes paroles de la population et qu'à ce titre cette interpellation fait suite à la demande de personnes s'étant adressées à elle.

Intervention : Monsieur Michel Amaudruz : Donne une information et se réfère au N° 178 des 4 coins, en 2017 et à un article intéressant qui présentait ce qui a été fait par les agriculteurs au sujet du réseau écologique mentionné plus tôt.

La parole n'est plus demandée.

7. Communications de la Municipalité

Le Président mentionne les documents préparatoires mis à disposition sur le site sur une série d'adjudications faites ces derniers mois concernant le dicastère des travaux, de Monsieur le Municipal Jacques Marchand, et sur l'avancée du traitement du postulat Descloux et consorts sur l'utilisation des nouvelles technologies dans la gestion de l'éclairage public ainsi que de son futur schéma directeur.

Le Président passe la parole à la Municipalité.

Intervention : Madame Laurence Muller Achtari, Municipale : Présente à l'assemblée le poster de la vision du « Mont-Centre ». Ce travail a été réalisé au sein du service de l'urbanisme pour communiquer cette vision et y figure le plan issu des ateliers participatifs et des avis du collège d'experts qui sera transmise à la Commission Consultative d'Urbanisme. La version définitive sera rendue par la Municipalité à la fin du mois de janvier.

Concernant le parking de la coop : les travaux sont planifiés et débutent en début d'année les places jaunes seront supprimées et remplacées par une terrasse. Deux places seront réservées au tea-room dans le parking de Crétalaison, en face.

Intervention : Monsieur Christian Menétray, Municipal : Sur le site internet de la commune, la réservation des salles se fait en ligne, ainsi que le contrôle des disponibilités. Des photos permettent de voir quelles

dispositions sont possible dans les salles. Les surfaces, nombre de places, matériels à disposition, y compris pour les cuisines. Tarifs y sont mentionnés ainsi que la procédure de location.

8. Communications de la Présidence et du Bureau du Conseil

Le Président remercie notre huissière Madame Josefa Paillette d'avoir fait passer la liste pour les inscriptions à la commande des DVD de la séance du Conseil de novembre à la salle du Grand Conseil. A ce propos relève le bel article du 24h du 15 novembre de Monsieur Détraz, présent ce soir, sur notre "course d'école solennelle au parlement". Les DVD seront distribués lors du prochain Conseil.

Par ailleurs, il a demandé un devis à la maison SONOMIX afin d'équiper la salle d'un système de vote électronique et de sonorisation individuelle à la place. Il tiendra l'assemblée au courant de la faisabilité d'une telle réalisation.

Autre information, comme chaque année l'activité du conseil, de son bureau, ainsi que de la tenue de ses dossiers, ont été auditées par Madame le Préfet Clarisse Schumacher Petoud. Les dossiers ont été bien tenus et aucune remarque ou critique sur l'activité du législatif communal n'ont été faites. Le Président profite de remercier la secrétaire, Madame Nathalie Penso, pour son travail et bien évidemment Madame Catherine Roulet pour son activité de Présidente du Conseil pendant plus de la moitié de l'année.

Concernant les signatures sur les différents rapports de commission. Régulièrement, toutes les signatures des commissaires ne sont pas présentes sur les rapports publiés sur l'intranet communal avant la séance du Conseil et parfois ensuite, une fois rendus public. Cela peut prêter à confusion. Est-il pertinent pour un commissaire de signer un rapport si la conclusion de ce dernier n'allait pas dans le sens de son vote au moment de la décision de la commission. Renseignements pris au service des communes, juridiquement, il n'y a aucun article de règlement traitant de ce problème. Si un ou plusieurs commissaires, minorisés au moment de du vote final, considèrent que le rapport reflète bien les travaux de la commission, et que la conclusion est correcte, sa ou leur signature(s) sur le rapport peut se justifier. Si une signature manque, en particulier dans notre commune où il est d'usage d'avoir toutes les signatures sur le document final, cela risque de nuire à la confidentialité de la décision. On peut ainsi savoir qui n'était pas d'accord, mais cela peut être considéré comme la démonstration d'un avis politique affirmé. Reste le cas où un rapport de minorité est présenté. Dans ce cas le fait d'avoir plus de signature au total entre les 2 rapports que de nombre de commissaires est questionnant. La juriste interrogée proposait plutôt dans ce cas que chacun signe le document pour lequel la conclusion du rapport va dans le sens de son vote. Une discussion avec le Bureau aura lieu pour préciser et unifier la façon de faire à l'avenir.

Le Président relève le dynamisme et la qualité de du travail effectué par les comités de la Société de gymnastique du Mont-sur-Lausanne et de la Société de Développement du Mont pour la fête de la Saint-Nicolas, ainsi que celui de toutes les autres sociétés présentes dans l'animation de ces événements, l'Ordre la Poêle, Les Paysannes vaudoises, l'Echo des Bois, La Paroisse protestante du Mont-sur-Lausanne, le FC-le Mont, la Société de pompiers ainsi que tous les bénévoles qui y ont participé. Il les remercie pour ces magnifiques moments de convivialité qui font du Mont un endroit particulièrement agréable à y vivre. Remerciements également pour le travail effectué par les Services communaux des bâtiments, des travaux, agents d'exploitation pour avoir aménagé la salle de gym afin de permettre le déroulement de la fête de la St-Nicolas.

Enfin, le Président remercie également la Municipalité pour l'organisation de la traditionnelle verrée de fin d'année qui suivra la séance au Carnotzet communal.

9. Propositions individuelles et divers

Intervention : Madame Christine Menétrey : le Mont entame un processus de labélisation « Commune en santé », Madame Menétrey souhaite avoir un retour sur un autre label, celui de « Cité de l'énergie » pour savoir s'il a apporté une plus-value à l'action communale et si par rapport aux communes n'ayant pas souscrit à ce label, il y a une différence. Malgré la probable difficulté à comparer les communes, la conseillère souhaite quand même un effort dans ce sens. Elle souhaite également savoir ce que représente ce label en termes de coûts, notamment de fonctionnement. Cela permettra à tous de se faire une idée plus précise sur le coût de l'industrie du label.

Réponse : Monsieur Christian Menétrey, Municipal : répondra prochainement.

Intervention : Monsieur Yann Muller : félicite la Municipalité pour sa transparence pour la mise à disposition des documents du Mont Centre sur le site. Le deuxième point concerne le chauffage des bâtiments. A relevé lors du dépouillement des votations qu'il n'était pas possible de régler le thermostat pour baisser la température, en particulier quand les PC produisent de la chaleur.

Réponse : Monsieur Christian Menétrey, Municipal : fera le nécessaire pour le prochain scrutin. Il signale que chaque salle peut être différenciée mais qu'actuellement elles sont toutes à la même température.

Intervention : Monsieur Arnaud Brulé : propose de prendre un peu de recul et souligne qu'en tant que décideurs politiques, l'on se doit de répondre aux enjeux prioritaires de la société et servir le bien collectif et que pour la plupart des sujets, cela fonctionne. Les enjeux écologiques sont néanmoins pris un peu à la légère et que la politique des petits pas ne suffit pas sur ces questions. Relève qu'il s'agit d'un probable manque de conscience de la gravité de la situation tant au niveau planétaire que local et propose une lecture instructive à ce sujet : un ouvrage d'Aurélien Barraud, scientifique français qu'il met à disposition des membres du Conseil, en treize exemplaires à faire passer. Bien que les enjeux dépassent le périmètre d'influence de la commune, en étant bien informés, chacun, y compris les élus, fait sa part du travail à son échelle et que ce qui peut être fait soit fait dès à présent. Souhaite à tous de belles fêtes dans une sobriété heureuse.

Question : Monsieur Jean Pierre Muller : concerne la rue en Penau. La canalisation coule et gèle parfois ce qui est dangereux. Demande à la Municipalité ce qui est prévu d'être fait. Une possibilité serait de raccorder à une conduite existante.

Réponse : Monsieur Jacques Marchand, Municipal : S'agissant d'une ancienne source, les services de voirie ont été informés du problème et ont pris contact avec les différents propriétaires.

Réponse : Monsieur Daniel Besson : a vu les travaux se faire cette semaine : le problème devrait être réglé.

Intervention : Monsieur Alfred Belet : souhaite lancer un appel aux membres du Conseil pour garder un dialogue constructif au sein de l'hémicycle, conformément au serment prononcé par chacun lors de son entrée en fonction : la promesse de s'assurer de la conservation des biens communaux, les impôts faisant partie de ces biens. Chacun a le droit de poser une question et le droit de recevoir une réponse.

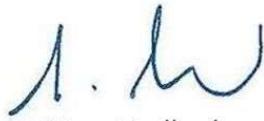
Le Président demande un contre appel. Madame Nadège Longchamp et Messieurs Marc Barraud, André Muller, David Vonarburg sont présents. En clôture de cette séance, le Président remercie les membres du Conseil de leur engagement pour la Communauté en prenant sur leur temps libre pour se mettre à disposition de leur commune et espère que chacune et chacun aura la possibilité durant les fêtes de fin d'année de prendre du temps pour soi, la famille et les amis. Il souhaite d'ores et déjà, en son nom et celui du bureau du Conseil, un joyeux Noël, et une excellente année 2020.

Le Président invite l'assemblée à se rendre au carnotzet communal pour l'agape préparée par la commune et clôt la séance à 22h06.

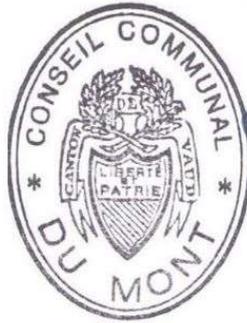
Le Mont-sur-Lausanne, le 10 janvier 2020

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président



Marc Maillard



La Secrétaire



Nathalie Penso